

Pollution de l'air: mesures à prendre contre les émissions de gaz polluants de moteurs diesel (modif. directive 88/77/CEE)

1994/0312(COD) - 13/11/1995 - Communication de la Commission sur la position du Conseil

Dans son avis sur la position commune du Conseil, la Commission approuve le texte adopté par les délégations parce qu'il préserve les aspects principaux de la proposition modifiée et correspond à l'objectif général de la directive, même si elle estime que l'introduction de la valeur limite de 0,25 g/kWh pendant une période transitoire courte induira des contraintes administratives trop lourdes pour un impact réel sur l'environnement peu significatif.